

École de BASSEVELLE

Inscriptions pour la rentrée 2021/2022

Les parents des enfants, nés en **2018**, devant être scolarisés pour la première fois à la rentrée de **septembre 2021**, peuvent dès à présent demander l'inscription à l'école de Bassevelle.

Pour ce faire, merci de :

- Vous rendre à la mairie de votre domicile (Bassevelle ou Bussières) pour que le maire de ladite commune procède à l'inscription et vous délivre un certificat de domiciliation.
- Prendre rendez-vous avec Mme la directrice de l'école de Bassevelle (01-60-22-50-08) pour l'admission à l'école.
- Vous munir le jour du rendez-vous :
 - De votre livret de famille, de la photocopie de la carte d'identité des 2 parents.
 - Du livret de santé de votre enfant,
 - Du document fourni par la mairie de votre domicile

Merci d'avance

La directrice de l'école de Bassevelle